AVIS À LA CLIENTÈLE

Barèmes des commissions et frais généraux

En vigueur le 1er décembre 2016

BANQUE NATIONALE
COURTAGE DIRECT

Barème des commissions

Transactions effectuées par l'entremise de nos solutions électroniques

Commissions sur fonds négociés en bourse (FNB) canadiens

FNB canadiens	
Commission[1]	0 $

Commissions pour investisseurs actifs

Cette tarification des plus concurrentielles est disponible pour les investisseurs actifs qui satisfont aux critères d'admissibilité[2].

Actions canadiennes et américaines et FNB américains	
Commission minimale	6,95 $
Actions de 2,00 $ et moins	0,05 % de la valeur de la transaction
Actions de 2,01 $ et plus	1 ¢/action
Commission maximale	9,95 $

Options canadiennes et américaines	
Commission	9,95 $ + 1,25 $/contrat
Valeur de moins de 2 000 $	commission maximale de 28,95 $

Commissions régulières

Actions canadiennes et américaines, FNB américains et débentures négociées en Bourse	
Commission fixe	9,95 $

Options canadiennes et américaines	
Commission	9,95 $ + 1,25 $/contrat
Valeur de moins de 2 000 $	commission maximale de 28,95 $

Fonds communs de placement	
Commission sur la plupart des fonds	0 $[3]

Transactions effectuées par l'entremise d'un représentant

Actions et FNB canadiens, américains et internationaux			
	Actions ou FNB canadiens	Actions ou FNB américains	Actions ou FNB internationaux[4]
Commission minimale	44,95 $	44,95 $	75,00 $
Actions de 2,00 $ et moins	2 % de la valeur de la transaction	2,5 % de la valeur de la transaction	2,5 % de la valeur de la transaction
Actions de 2,01 $ et plus	44,95 $ + 4 ¢/action	44,95 $ + 6 ¢/action	75,00 $ + 6 ¢/action
Valeur de moins de 2 000 $	44,95 $	44,95 $	75,00 $

Options canadiennes et américaines	
Cours de l'option	Commission
De 0,00 $ à 2,00 $	35,00 $ + 1,50 $/contrat
De 2,01 $ à 3,00 $	35,00 $ + 2,00 $/contrat
De 3,01 $ à 4,00 $	35,00 $ + 2,50 $/contrat
De 4,01 $ à 5,00 $	35,00 $ + 3,00 $/contrat
5,01 $ et plus	35,00 $ + 3,50 $/contrat
Valeur de moins de 2 000 $	35,00 $
Assignation[5]	28,95 $

Fonds communs de placement	
Commission	44,95 $

Débentures négociées en Bourse	
Commission	44,95 $ + 3,00 $ par valeur nominale de 1 000 $

Titres à revenu fixe

Vous pouvez effectuer vos transactions sur titres à revenu fixe sur notre site Web ou par téléphone, par l'entremise de l'un de nos représentants.

Vous pouvez vous procurer, entre autres, des bons du Trésor, des obligations, des obligations à coupons détachés, des débentures, des certificats de placement garanti (CPG) et d'autres titres du marché monétaire. Le montant minimal établi pour les achats ainsi que la commission varient en fonction du produit. Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué et vous seront communiquées au moment d'effectuer la transaction.

Pour les obligations d'épargne émises par Placement Québec, des frais de transaction de 25,00 $ seront facturés pour les demandes de rachat anticipé[6].

Barème des frais

Frais administratifs

- Frais d'administration annuels 100,00 $[7]

  Ces frais sont applicables à toute racine de compte ouverte avant le 1er décembre 2016, à moins de respecter au moins l'un des critères d'exemption suivants[8] :

  – L'actif personnel détenu sous la même racine de compte totalise 20 000 $ et plus

  ou

  – Cinq (5) transactions sur actions, FNB ou options générant une commission ont été effectuées sous la même racine de compte au cours des 12 derniers mois

- Compte non réclamé[9] 80,00 $

Frais d'opération et transfert

- Retrait REER[10], FERR, FRV forfaitaire 50,00 $
- Transfert total ou partiel vers une autre institution (+ commission si applicable) 150,00 $/compte
- Transfert interne entre comptes enregistrés 100,00 $
- Remboursement de contribution REER excédentaire 100,00 $
- Virement bancaire télégraphique 75,00 $
- Chèque sans provision[11] 45,00 $

Frais de services spécialisés

Administration des actions restreintes/transaction (+ commission si applicable)	250,00 $
Garde de valeurs au nom du client	30,00 $/titre/mois
Donation ou substitution de titres	50,00$/position (max. 150,00 $)
Immatriculation/livraison d'un certificat	50,00 $
Immatriculation/livraison d'un certificat (traitement accéléré)	200,00 $
Traitement d'une succession	200,00 $

Divers

Duplicata pour une tierce partie	50,00 $/année
Recherche ou demande de confirmation	50,00 $
Rapport sur les gains et les pertes en capital (sur demande)[12]	50,00 $
Couverture d'un débit dans un compte FERR/FRV causé par un paiement de retraite préautorisé[13] (+ commission si applicable)	25,00 $
Duplicata d'un document[14]	10,00 $

INVESTCUBE

InvestCube est une solution d'investissement innovatrice, qui combine des portefeuilles de fonds négociés en Bourse (FNB) construits par des experts à un système de rééquilibrage automatique selon les fluctuations des marchés.

Frais associés au service InvestCube

Frais de rééquilibrage	0,73 % de l'actif*
Frais de retrait	Deux retraits gratuits par année**
Frais pour modification de portefeuille	Une modification gratuite par année**

* Des frais de gestion et d'autres frais peuvent être associés aux placements dans les FNB. Visitez notre site Web ou communiquez avec l'un de nos représentants pour plus de détails.

** 45,00 $ pour les demandes subséquentes.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt applicables dans votre compte Banque Nationale Courtage direct sur les soldes créditeurs et débiteurs, incluant les emprunts dans les comptes sur marge, sont sujets à modification sans préavis. Visitez notre site Web pour obtenir les renseignements à jour sur nos taux ou communiquez avec l'un de nos représentants.

Plateformes transactionnelles

Des frais d'utilisation pour les plateformes transactionnelles *Market-Q* et *Décision Plus* peuvent s'appliquer. Visitez notre site Web pour obtenir les renseignements à jour sur les tarifs d'utilisation de nos plateformes transactionnelles ou communiquez avec l'un de nos représentants.

Ce qu’il faut savoir à propos du Barème des commissions et frais généraux

Une racine de compte est définie par les six (6) premiers caractères d’un numéro de compte.

Dans certaines circonstances, si d’autres frais s’appliquent à une situation particulière, ces frais vous seront dans tous les cas communiqués avant d’effectuer la transaction ou de vous fournir le service en question.

La TPS et les taxes provinciales sont facturées lorsqu’elles sont applicables.

Les frais généraux sont payables dans la devise du compte et les commissions, dans la devise de la transaction.

Ce qu’il faut savoir lorsque vous effectuez des transactions sur actions, FNB, débentures négociées en Bourse et options

Chaque exécution partielle d’une transaction est assujettie à la commission complète, sauf si la transaction est exécutée en totalité le même jour ouvrable.

La commission complète est applicable sur toute transaction distincte effectuée sur le même titre.

Certains marchés boursiers, commissions de valeurs mobilières ou gouvernements étrangers peuvent imposer des taxes, impôts ou appliquer des frais de négociation, d’exécution ou de règlement sur des transactions financières effectuées dans leur pays. Lorsque de tels frais sont perçus, ils s’ajouteront aux commissions et aux frais d’administration habituels que Banque Nationale Courtage direct applique

à vos comptes et vos transactions, quelle que soit l'option de tarification que vous avez choisie. Dans certains cas, des impôts sont perçus sur les paiements de dividendes, ou de dividendes présumés, et sont affichés dans votre compte comme tel. Tous ces frais sont facturés dans la devise du pays où a été exécutée l'opération.

Si vous effectuez des ventes à découvert, des frais variant selon les marchés, et donc sans préavis, peuvent être encourus pour l'emprunt de titres lors d'une vente à découvert ou de toute transaction découlant d'une position à découvert dans un compte. Ces frais sont directement chargés à votre compte le mois suivant, dans la devise dudit compte, que l'emprunt du titre ait été couvert ou non. Pour obtenir le détail de ces frais, veuillez communiquer avec l'un de nos représentants.

Lorsqu'une transaction est placée par l'intermédiaire d'un service (par exemple d'un représentant), puis modifiée par l'intermédiaire d'un autre service (par exemple du site Web), la commission sera calculée selon le barème des commissions le plus élevé des services utilisés.

Les exercices et les levées d'option sont assujettis au même barème de commissions que les transactions sur actions effectuées par l'entremise d'un représentant.

Une transaction effectuée sur un titre dans une devise autre que celle du compte implique une conversion dans la devise dudit compte. Pour toute transaction qui implique une conversion de devises supérieure à 25 000 $ US, veuillez nous appeler avant 16 h pour obtenir le taux de change préférentiel en vigueur. Une conversion de devise sera appliquée aussi pour le paiement d'intérêts ou de dividendes ou de l'imposition d'une taxe ou de frais de négociation dans une devise autre que celle du compte. En effectuant cette conversion, Banque Nationale Courtage direct agit à titre de contrepartiste et peut gagner, en plus de la commission applicable à la transaction, un revenu basé sur l'écart entre le taux acheteur et le taux vendeur.

Ce qu'il faut savoir lorsque vous effectuez des transactions sur fonds communs de placement

Certaines sociétés de fonds communs de placement peuvent imputer des frais en sus des commissions payables à Banque Nationale Courtage direct. Ces frais peuvent comprendre des frais d'ouverture de compte, des frais pour le rachat anticipé, des frais de vente reportés sur le fonds avec frais de rachat, des frais de transactions à court terme et des frais de gestion. Pour plus de détails, veuillez consulter le prospectus du fonds commun de placement que vous désirez négocier.

Le montant minimal pour effectuer une transaction sur fonds communs de placement par l'intermédiaire de Banque Nationale Courtage direct est fixé à 1 000 $ ou correspond à tout autre montant exigé par la société de fonds communs de placement, selon le montant le plus élevé des deux. Des exceptions s'appliquent pour la plupart des fonds Banque Nationale, incluant les Portefeuilles Méritage[MD].

Les transactions subséquentes sur fonds communs de placement doivent être d'au moins 500 $ ou correspondre à tout autre montant exigé par la société de fonds communs de placement, selon le montant le plus élevé des deux.

Les transactions d'échanges sont permises uniquement à l'intérieur d'une même famille de fonds, d'une même structure de frais et d'une même devise.

1 Pour achat et vente de 100 parts et plus des FNB canadiens. Les transactions de moins de 100 parts des FNB canadiens sont assujetties aux commissions en vigueur (minimum 6,95 $ pour investisseurs actifs ou 9,95 $ pour les commissions régulières). Les transactions sur FNB canadiens avec commission à 0 $ ne sont pas comptabilisées dans la qualification pour investisseurs actifs ni dans la tarification des plateformes transactionnelles.

2 Pour bénéficier de la tarification pour investisseurs actifs, 30 transactions sur actions, FNB ou options générant une commission doivent avoir été effectuées sous la même racine de compte dans les trois (3) mois (trimestre) précédents. Lorsque ces critères sont satisfaits, la tarification pour investisseurs actifs entre en vigueur le 1er jour ouvrable du mois suivant. Ce critère doit être satisfait le 1er jour de chaque mois pour continuer à bénéficier du barème des commissions pour investisseurs actifs.

Cette tarification ne s'applique pas aux transactions effectuées par l'entremise d'un représentant, bien que ces dernières soient considérées dans le calcul du nombre de transactions effectuées dans un même trimestre.

Les comptes de compagnie et les comptes de club de placement sont admissibles à la tarification pour investisseurs actifs, mais ils ne peuvent pas être combinés avec un compte de particulier aux fins du calcul des transactions.

3 Des frais de commission de 44,95 $ sont applicables pour certaines familles de fonds sur tout type de transaction. Pour la liste complète des familles de fonds avec frais de transaction, visitez notre site Web ou communiquez avec l'un de nos représentants.

4 Communiquez avec l'un de nos représentants pour connaître les modalités des transactions boursières internationales.

5 Indépendamment de la façon dont la vente initiale a été effectuée, la commission sur assignation d'options est fixée à 28,95 $.

6 Les frais ne seront pas applicables pour les rachats effectués à la date d'anniversaire du produit.

7 Lorsqu'il y a plusieurs comptes sous la même racine de compte, les frais d'administration annuels de 100 $ seront divisés en fonction du nombre de comptes actifs et chargés au prorata dans chacun des comptes. Le terme « actif » qualifie tout compte ayant une équité positive ou détenant au moins un titre. Par exemple, les clients détenant deux (2) comptes actifs paieront des frais de 50 $ dans chaque compte. Les clients détenant trois (3) comptes actifs paieront des frais de 33,33 $ dans chaque compte, et ainsi de suite.

8 Les critères d'exemption des frais devront être satisfaits au 31 mai de chaque année pour bénéficier de l'exemption des frais d'administration annuels.

9 Compte avec une adresse inconnue depuis au moins douze (12) mois ou compte envoyé au Curateur public du Québec ou à un organisme similaire d'une autre province canadienne.

10 Incluant les retraits d'un régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) et d'un régime d'accès à la propriété (RAP).

11 Incluant les transferts électroniques ou les chèques avec provision insuffisante, les rejets de prélèvement automatique et les oppositions à un paiement.

12 Ce rapport est préparé, à votre demande, pour faciliter la gestion de votre portefeuille. Les confirmations de transactions ainsi que le relevé de portefeuille qui vous sont envoyés constituent toutefois les seuls documents officiels émis par Banque Nationale Courtage direct. Banque Nationale Courtage direct ne garantit aucunement le caractère complet et exact des données contenues dans ce rapport sur les gains et les pertes en capital.

13 Ces frais sont applicables si Banque Nationale Courtage direct doit vendre des positions à votre compte afin de couvrir un paiement FERR ou FRV préautorisé.

14 Incluant les relevés de portefeuille de plus de trois (3) mois, les avis d'exécution, les relevés fiscaux et les reçus de cotisation REER.

GÉRER

Pour des opérations bancaires quotidiennes qui vous simplifient la vie.

FINANCER

Pour la réalisation de tous vos projets selon vos événements de vie.

INVESTIR

Pour des projets à court terme ou pour votre retraite, des solutions et des conseils adaptés.

PROTÉGER

Pour avoir l'esprit tranquille, une protection d'assurance pour vous et vos biens.

TRANSMETTRE

Pour léguer votre patrimoine à ceux qui vous sont chers.

ENTREPRENDRE

Pour accompagner les décideurs dans le développement de leur entreprise.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

—

514 866-6755
1 800 363-3511

courtagedirect@bnc.ca
bncd.ca

1100, boulevard Robert-Bourassa, 7e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

FSC
FPO

19467-701 (2016/12)

Courtage direct Banque Nationale ne donne aucun conseil et ne formule aucune recommandation en matière de placements. Le client est seul responsable des conséquences financières et fiscales de ses décisions de placement. Courtage direct Banque Nationale est membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

© 2016 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

BANQUE NATIONALE
COURTAGE DIRECT